

REGLEMENT GENERAL DU DEFI DU MONT SAINT TRAIL ENFANT DE SETE

« DEFI DU MONT SAINT CLAIR : TRAIL ENFANT » est une épreuve pédestre organisée par l'association SETE THAU TRIATHLON, répondant à la réglementation des courses hors stade (FFA).

LIEU :

L'organisation (vestiaires, dossards, podium, village partenaires, secours) se situe Complexe Joliot Curie, rue du Dauphiné 34200 SETE.

Départ à 10h15, le dimanche 18 novembre 2018

Départ : Plage du Lazaret à SETE

Arrivée : Stade Joliot Curie de SETE

INSCRIPTIONS- LIMITE D'AGE

Trois courses :

- **1 aller-retour de 1500 m (poussins/poussines né(e)s en 2008 et 2009)**
- **1 aller-retour de 3000 m (benjamins/benjamines né(e)s en 2006 et 2007 et minimes né(e)s en 2004 et 2005)**

Le parcours n'est pas conforme à une compétition pour nos amis concurrents Handisport.

TARIFS :

1500m	2 €
3000 m	2 €

Les inscriptions se font sur le site internet. Possibilité de s'inscrire lors du retrait des dossards.

<http://sete-thau-triathlon.fr/>

Tout engagement est ferme et définitif.

Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ANNULATION COURSE :

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve aucun remboursement ne sera effectué.

DOSSARDS :

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles ou ceinture porte dossard. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer :

Le Samedi 17 novembre de 17h à 20h

Et le Dimanche 18 novembre de 7h30 à 9h30

CERTIFICATS MÉDICAUX DE MOINS D'UN AN & LICENCES SPORTIVES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

-Licence Athlétisme Compétition 2019

-Licence compétition délivrée par la Fédération Française de Triathlon FFTRI 2019

-

Pour les autres participants, certificat médical de non contre-indication à la pratique de **TOUT SPORT en compétition** ou de la course à pied et

athlétisme en **compétition** datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les coureurs licenciés d'une des Fédérations citées plus haut devront impérativement joindre la photocopie de la licence.

Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence FFA, FFTRI.

CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

PARCOURS :

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Chronométrage manuel

SERVICE MÉDICAL

Poste fixe à l'arrivée :

1 médecin, 1 infirmier(e), 2 secouristes, une ambulance avec DSA , une tente.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou un véhicule de sécurité et/ou une équipe de brancardage.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civil /AIAC propre à l'événement, mais chaque concurrent et bénévole de l'organisation devra être couvert par sa propre assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il incombe aux non licenciés de souscrire une responsabilité civile ou de vérifier auprès de leur assureur si cette garantie est acquise lors de sinistres survenus sur une telle manifestation.

Les non licenciés doivent également s'assurer eux mêmes en « individuelle accident ».

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à une pathologie antérieure à la course.

Les coureurs autorisent le service médical à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

- l'équipe médicale présente sur la course

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.

REMISES DES RÉCOMPENSES :

Tous les enfants seront récompensés à l'arrivée

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « DEFI DU MONT SAINT CLAIR : TRAIL ENFANT DE SETE», ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

CNIL :

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2018 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.